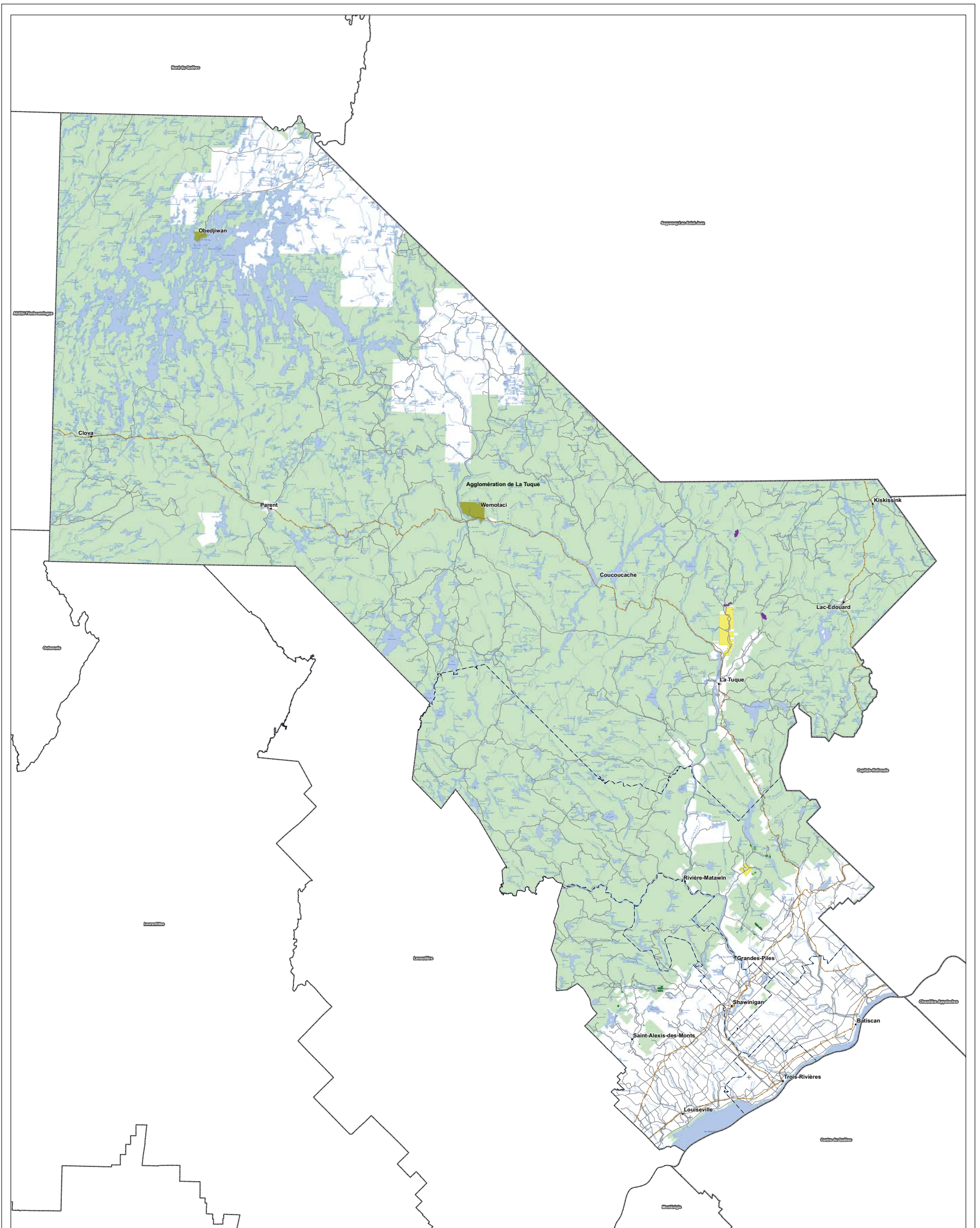


Carte 1 : Droits, statuts et activités usuelles / Thème Agriculture

Plan d'affectation du territoire public de la Mauricie



<p>Droits, statuts et activités usuelles ¹</p> <ul style="list-style-type: none"> Établère Établère sous CAAF Établère acéricole sur réserve forestière Limite de la zone agricole 	<p>Infrastructure</p> <ul style="list-style-type: none"> Transport aérien Route Chemin Chemin de fer 	<p>Sources</p> <p>Données</p> <p>Base de données topographiques et administratives (BDTA 25K) : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2005</p> <p>Droits, statuts et activités usuelles : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 2009</p> <p>Tenure : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Bureau de l'arpenteur général du Québec, 2011</p>	<p>Organisme</p> <p>Ministère des Ressources naturelles et de la Faune</p> <p>Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation</p> <p>Ministère des Ressources naturelles et de la Faune</p> <p>Bureau de l'arpenteur général du Québec</p>	<p>Année</p> <p>2005</p> <p>2009</p> <p>2011</p> <p>2011</p>	<p>Métadonnées</p> <p>Projection cartographique</p> <p>Measur Transverse modifiée (MTM), zone de 7°</p> <p>Système de coordonnées planes du Québec (SCQPL), fuseau 8</p> <p>Système de référence géodésique</p> <p>NAD83 compatible avec le système mondial WGS84</p> <p>0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10</p> <p>1:575 000</p> <p>Réalisation</p> <p>Production : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune</p> <p>Direction de l'arpenteur</p> <p>Énergie Faune - Forêts-Mines-Territoire de la Mauricie et du Centre-du-Québec</p> <p>Note : Le présent document n'a aucune portée légale.</p> <p>© Gouvernement du Québec</p> <p>Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2^e trimestre 2012</p>
--	---	--	--	---	---

Notes : 1. Les données utilisées pour illustrer cette carte ont pu varier depuis la date de leur compilation.
2. Cette carte illustre le territoire public et privé et ne fait pas mention d'un territoire ou d'un régime public ou privé de la Loi sur les terres du domaine de l'État.